



Projet : Réfection d'une rampe de mise à l'eau - KW405-15-0054
Lieu : Centre canadien des eaux intérieures (CCEI), Burlington (Ontario)
Date: 13 août 2015

ADDENDA N° 1

Les clarifications et modifications suivantes visent à répondre aux questions des soumissionnaires.

1. Est-ce que l'emplacement de dépôt des soumissions sera remplacé par un emplacement local. Le lieu de dépôt actuel est Gatineau (Québec).

R. Les soumissions doivent être déposées conformément aux documents d'appel d'offres affichés sur le site Web achatsetventes.gc.ca. Veuillez suivre les instructions du site où les documents ont été téléchargés.

2. Avez-vous une étude indiquant la profondeur de l'eau autour de la rampe de mise à l'eau et s'il y a des câbles ou canalisations de service dans le fond du port?

R. Non.

3. Le batardeau qui sera requis pour effectuer ces travaux se prolongera d'au moins 12 m depuis l'extrémité de la rampe. Il s'étendra sur environ 60 mètres entre le quai principal et la jetée 7. Ce batardeau restreindra l'accès à la grue à bateaux et au dock adjacents. Ce problème a été soulevé lors de la visite obligatoire du site et on nous a dit qu'on prévoirait de l'espace pour les besoins de l'entrepreneur, j'aimerais juste que vous confirmiez cela. Le batardeau devra être mis en place à partir d'une barge; est-ce qu'on nous donnera accès à cette zone pour pouvoir effectuer ces travaux?

R. Les documents d'appel d'offres incluent seulement le remplacement des 8 dalles supérieures; cela peut se faire sans batardeau si les travaux sont bien ordonnancés.

4. Le rideau anti-turbidité qui sera installé devra englober le secteur de construction et la barge afin de réduire au minimum le transport de sédiments dans le port. Est-ce que cela posera un problème pour les bateaux entrant dans cette zone? Je présume que des bouées d'avertissement seront requises pour aviser les bateaux pénétrant dans la zone délimitée par le rideau anti-turbidité, est-ce qu'elles seront installées par Environnement Canada ou est-ce la responsabilité de l'entrepreneur?

R. Les documents d'appel d'offres incluent seulement le remplacement des 8 dalles supérieures; il ne sera pas nécessaire que le rideau anti-turbidité s'étende au-delà du secteur immédiat de la rampe de mise à l'eau.

5. Il pourrait y avoir un problème concernant les réservoirs à carburant situés très près de l'endroit où le batardeau doit être installé à l'angle du quai principal. Il y aurait des travaux à chaud à effectuer dans la construction du batardeau de palplanches d'acier, est-ce que ces réservoirs de carburant seraient déplacés pendant que ces travaux seraient effectués?

R. Les documents d'appel d'offres incluent seulement le remplacement des 8 dalles supérieures; cela peut se faire sans batardeau si les travaux sont bien ordonnancés.

6. Il y a des défenses en bois d'œuvre verticales et horizontales qui ne sont pas indiquées sur les dessins. Ces défenses doivent être enlevées afin d'accéder au dessous des jetées 1 et 2. Doit-on réinstaller les défenses existantes ou doit-on en fournir de nouvelles?



R. Tous les éléments, comme les défenses, que l'entrepreneur décide d'enlever pour des raisons d'accès doivent être réinstallés à la fin du projet. Tous les éléments en mauvais état doivent être remplacés.

7. J'ai recherché le matelas de blocs de béton articulé qui est exigé dans le contrat. J'ai de la difficulté à trouver le produit exigé auprès de mes fournisseurs et ceux-ci suggèrent d'utiliser un type différent de matelas de blocs de béton préfabriqué. Cela pose problème en ce qui a trait à l'accès lors de la mise en place des dalles préfabriquées, puisque des barres d'écartement sont nécessaires afin de mettre en place adéquatement le produit. En raison des jetées existantes au-dessus de la pente, cela ne sera pas possible. Un autre problème découlant du produit exigé est que les coffrages en tissu sont reliés par des cordes de nylon et qu'ils viennent en grandes feuilles pour recouvrir la pente. Les pieux qui se trouvent sous les jetées posent problème. Il sera nécessaire de couper les cordes de nylon afin de placer les coffrages de façon conforme, ce qui signifie qu'ils ne seront pas liés par une corde aux coffrages inférieurs, ce qui est, il me semble, le but de cette façon de procéder. Avez-vous un fournisseur privilégié auprès de qui l'on peut trouver ces coffrages en tissu?

R. Voir la pièce jointe.

8. Est-ce que vous accepteriez la pose d'un revêtement en béton pour la stabilisation de la pente, comme cela se fait sous les ponts pour protéger la pente sous la culée? La mise en place du coffrage et le coulage en place seraient faciles. La partie supérieure du revêtement pourrait être ancrée, comme cela est exigé dans les dessins contractuels et le tout constituerait une dalle de béton unique coulée autour de la base des pieux. Un treillis ou des barres d'armature seraient utilisés dans la dalle afin de la renforcer contre les pressions exercées par l'eau contre la pente, ce qui empêcherait le béton de se fissurer. Je crois qu'il s'agit de la meilleure option en raison des obstacles en hauteur qui surplombent les pentes et je crois également que le coût serait plus avantageux.

R. La conception de la stabilisation de la pente était la plus efficace possible compte tenu des conditions énoncées dans la portée des travaux.

9. Est-ce que l'on permettra à l'entrepreneur d'installer un batardeau afin d'effectuer les travaux de façon sécuritaire et efficace?

R. Aucun batardeau n'est inclus dans le devis puisque les documents d'appel d'offres ne prévoient que le remplacement des 8 dalles supérieures et que cela peut être effectué sans l'aide de batardeau si l'on organise correctement les travaux.